



ASSOCIATION DES ÉTUDIANT(E)S EN DROIT CIVIL DE L'OUTAOUAIS  
Assemblée générale  
**Le jeudi 25 février 2020**  
Heure : 11h30  
Lieu : FTX 361

Personnes convoquées : Tous les étudiant.e.s de la Section de droit civil

---

## PROCÈS-VERBAL

---

### **1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion ;**

Molie DeBlois Drouin, présidente, constate le quorum et prononce l'ouverture de la réunion à 11h35.

### **2. Élection du présidium ;**

PROPOSÉ PAR : Molie DeBlois Drouin

APPUYÉ PAR : Alexia Morneau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE Molie DeBlois Drouin soit désignée présidente d'assemblée.

### **3. Lecture de l'ordre du jour ;**

PROPOSÉ PAR : Molie DeBlois Drouin

APPUYÉ PAR : Ali Sacha Reizan

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion ;
2. Élections du présidium ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Association des étudiants au barreau - Frais obligatoires de la Collection du Barreau ;
5. Conseils juridiques pour les étudiants du Québec ;
6. Avis des étudiants sur les mesures offertes en santé mentale ;
7. Gala Grand Maillet ;



8. Élections ;
9. Événements à venir ;
10. Divers ;
11. Levée de la réunion.

Adopté.

#### **4. Association des étudiants du Barreau – Frais obligatoires de la Collection du Barreau**

Léa Chahine, représentante de l'Association des étudiants du Barreau en Outaouais, a envoyé une demande à Molie DeBlois Drouin.

Les quatre Associations du Barreau demandent à l'École du Barreau du Québec de retirer les frais obligatoires pour la Collection de droit. En ce moment, les étudiants sont obligés de les payer, en plus des frais pour accéder au CAIJ, qui leur donne accès à la collection en ligne. Les gens qui doivent refaire le Barreau doivent le payer deux fois.

Il faut considérer que, si les frais ne sont pas obligatoires, les frais d'inscription risquent d'être plus élevés.

VOTE : Est-ce que les étudiants de la Section de droit civil de l'Université Ottawa appuient la demande d'annulation des frais obligatoires pour la Collection du Barreau proposée par les Associations des étudiants du Barreau ?

PROPOSÉ PAR : Molie DeBlois Drouin

APPUYÉ PAR : Catherine Gauthier

Le vote passe à treize (13) voix contre huit (8).

Il EST RÉSOLU QUE : les étudiants de la Section de droit civil de l'Université Ottawa appuient la demande d'annulation des frais obligatoires pour la Collection du Barreau proposée par les Associations des étudiants du Barreau.

#### **5. Conseils juridiques pour les étudiants du Québec**

Kaspar Artinian, étudiant de 1<sup>re</sup> année, est venu présenter son projet Pro Bono. Au Québec, les étudiants ne peuvent pas donner de conseils juridique. Dans les autres provinces, les étudiants peuvent le faire, et ce sous la supervision d'un avocat. Dans certaines provinces, il faut être inscrit au Barreau pour être couvert et dans d'autres, il faut être couvert par l'avocat qui nous supervise.

Si nous étions en mesure de donner des conseils juridiques, nous pourrions pratiquer la mise en application de certains concepts juridiques vus en classe.



Ça augmenterait aussi l'accès à la justice, particulièrement pour les gens qui n'ont pas les moyens de payer un avocat. En effet, ce sont environ 75% des québécois qui doivent se présenter en Cour seuls. Le projet de Kaspar Artinian est donc de faire une proposition pour que la *Loi sur le Barreau du Québec* soit modifiée pour permettre aux étudiants en droit de donner des conseils juridiques.

Les frais d'adhésion au Barreau sont moins chers au Québec parce que les étudiants ne sont pas en mesure de donner des conseils juridiques. Par contre, les systèmes de justice des autres provinces fonctionnent quand même bien.

Le projet n'est pas de changer la Loi nous-mêmes. On veut seulement demander au gouvernement du Québec de changer la Loi pour nous permettre de donner des conseils juridiques. Ce n'est pas à nous de déterminer les modalités dans lesquelles nous pourrions le faire.

VOTE : Est-ce que les étudiants de l'Université d'Ottawa sont en accord avec la proposition de Kaspar Artinian selon laquelle on demande au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur le Barreau du Québec* de façon à ce que les étudiants en droit soient en mesure de donner des conseils juridiques ?

PROPOSÉ PAR : Kaspar Artinian

APPUYÉ PAR : Nadreyh Vagba

Le vote passe à dix-neuf (19) voix contre deux (2).

IL EST RÉSOLU QUE : les étudiants de l'Université d'Ottawa sont en accord avec la proposition de Kaspar Artinian selon laquelle on demande au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur le Barreau du Québec* de façon à ce que les étudiants en droit soient en mesure de donner des conseils juridiques

## **6. Avis des étudiants sur les mesures offertes en santé mentale ;**

Sarah Ali et Nicholas Eburne ont travaillé sur certains projets qui visent la santé mentale des étudiants de la Section de droit civil. En effet, la santé mentale est un enjeu de taille, surtout dans la profession d'avocat. Entre 20% et 40% des étudiants en droit souffrent de troubles dépressifs, ce qui est environ 15% supérieur à la population étudiante générale.

Sarah Ali et Nicholas Eburne ont organisé une table ronde sur la santé mentale pour les étudiants en droit civil. La première partie de la table ronde est un questionnaire qui sera envoyé aux étudiants et qui sera partagé sur les réseaux sociaux. Ils demandent aux étudiants de le remplir pour permettre à l'administration de prendre les mesures nécessaires pour aider les étudiants.



Les réponses données au questionnaire permettront ensuite de diriger la discussion lors de la table ronde du 10 mars 2020. Des professeurs et des membres de l'administration seront présents pour écouter les commentaires des étudiants et répondre à leurs questions. C'est la première initiative du genre à la Section de droit civil, d'où l'importance d'y participer.

La Section de droit civil recherche des psychologues pour aider ses étudiants. Ceux-ci sont invités à partager l'information avec des gens de leur entourage qui sont dans le domaine de la psychologie.

## **7. Gala Grand Maillet**

Tout va être mis en ligne sous peu. Le Gala Grand Maillet aura lieu plus tard qu'à l'habitude, puisque la Course aux stages a été repoussée d'une semaine cette année. Les autres dates étaient d'ailleurs toutes réservées, sauf pour le jeudi 2 avril 2020, mais c'était trop près des examens.

## **8. Élections**

Tout va être mis en ligne sous peu. Si les gens ont des questions, ils peuvent venir voir les membres actuels de l'AEEDCO pendant leurs heures de bureau ou écrire à Camille Hamel, qui sera la Directrice générale des élections cette année.

## **9. Évènements à venir**

Aucun point n'a été soulevé.

## **10. Divers**

Aucun point n'a été soulevé.

## **11. Levée de la réunion ;**

PROPOSÉ PAR : Molie DeBlois Drouin

APPUYÉ PAR : Gabrielle Ménès

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE : la séance soit levée à 12h19.

\_\_\_\_\_ (s) *Camille Hamel*  
Camille Hamel  
Vice-Présidente aux communications